RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

CONTRAT D'APPORT EN NATURE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- **M. Ahmad ALKHATEB,** demeurant à **a**u [redacted] ci-après dénommé « l'Apporteur », d'une part,
-
- Et la société A.L.M en formation, représentée par M. Ahmad ALKHATEB , ci-après dénommé « la Société », d'autre part.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'apport
L'Apporteur fait apport en nature à la Société, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, des biens ci-après désignés et évalués comme suit :

1 machine de couture plate de marque BROTHER d'une valeur de 500,00 €
1 machine surjeteuse 5 fils de marque BROTHER d'une valeur de 500,00 €
soit une valeur total de 1000,00€ (MILLE EUROS)

Article 2 : Évaluation de l'apport
L'évaluation ci-dessus a été établie sous la responsabilité de l'Apporteur désigné à l'unanimité le 23/07/2026

Article 3 : Rémunération de l'apport
En contrepartie de cet apport évalué à la somme totale de 1000,00€ , il est attribué à l'Apporteur 100 actions d'une valeur nominale de 1000,00 € chacune, entièrement libérées.

Fait à Drancy , le23/07/2026

M Ahmad ALKHATEB

[redacted]